

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JANVIER 2012**

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Caroline ROBINEAU - Dominique BILLY - Michel COULETEL - Christian CUSSONNEAU - Gabriel HUBERT – Catherine CLEMOT (arrivée à 22h)

Absents : Martine BEAUMONT - Gilles FOULON.

## **1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Le Conseil a émis un avis favorable sur la démarche engagée par la Communauté de Communes dans le cadre de son projet de territoire et visant, en matière d'urbanisme, à la confection du Plan local d'Urbanisme intercommunal.

## **2. Adhésion de la commune de La Chapelle Saint Florent au S.I.E.M.L. pour l'éclairage public**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de La Chapelle Saint Florent au SIEM, au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

## **3. Rémunération de l'agent recenseur**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a décidé de fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit : 1,24 € par formulaire « bulletin individuel » collecté et 0,85 € par formulaire « feuille de logement collecté.

## **4. Compétences du Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique (SIUP) en matière de garderie périscolaire et de restauration scolaire**

Monsieur le Maire a rapporté au Conseil la décision de l'Association des Parents d'Elèves de Rou-Marson - Les Ulmes - Verrie de ne plus gérer ni l'accueil périscolaire ni la restauration scolaire.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont décidé d'en confier leur organisation au SIUP et sollicite ainsi une extension des compétences dudit Syndicat en matière d'accueil périscolaire d'une part et de restauration scolaire d'autre part.

## **5. Projet d'extension du bâtiment pour l'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil les esquisses ainsi que la notice descriptive et estimative établies par le cabinet d'architecture OKA en vue de la construction d'une garderie périscolaire. Ils approuvent le projet, revu et corrigé quant à son accès, qui est estimé par le Cabinet d'architecture OKA à 171800 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris soit, 205472,80 € TTC. Puis les membres du Conseil ont sollicité l'aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), du Département, dans le cadre du contrat départemental de territoire de la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, ainsi que celle de Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire voire de tout autre organisme. Ils ont précisé que l'opération sera financée par les crédits communaux à hauteur de 40000 € et par un emprunt.

## **6. Programme de travaux 2012**

Sur proposition de la municipalité et après débat, le conseil municipal a programmé la construction d'un préau dans la cour de l'école ainsi que la réfection du plafond et des peintures intérieures à la salle des fêtes et l'acquisition d'un four et d'une chambre froide au sein du restaurant scolaire en 2012.

## **7. Aménagement de la Route Départementale n° 960 : information sur la réalisation des travaux en 2012**

Monsieur le Maire a rapporté au Conseil sa rencontre avec Monsieur Yannick CLOAREC, chef du service "Etudes et travaux neufs Est" au sein de la Direction Générale Adjointe "Développement" du Conseil Général de Maine-et-Loire qui lui a présenté le planning prévisionnel 2012 des travaux relatifs à l'aménagement en deux fois deux voies de la route départementale numéro 960 : ceux-ci doivent se poursuivre, en quatre phases sur cette année, de l'échangeur de Montfort, achevé en fin d'année 2011, au Moulin Cassé.

## **Questions diverses :**

### **.Extension du Clos de la Maligny**

Monsieur le Maire a rapporté au Conseil la nécessité d'étudier les incidences pluviales de l'extension du lotissement du Clos de la Maligny afin de recueillir l'avis qui s'impose de l'Agence de l'Eau sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a émis un avis favorable pour la réalisation des sondages pédologiques et l'analyse des sols nécessaires à la détermination de leur perméabilité au titre de loi sur l'eau au prix estimé par ABE MONTEMONT de 3200 € Hors Taxes soit 3827,20 € TTC par 7 voix "pour", Monsieur HUBERT s'abstenant.

### **.Chenilles processionnaires du pin**

Monsieur le Maire a fait état de la vive et inquiétante prolifération des chenilles processionnaires du pin dans la forêt communale et a proposé au Conseil la destruction des nids.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé, de se débarrasser des chenilles processionnaires du pin dans la forêt communale, par le tir au fusil : cette tâche sera confiée à la Société Civile de Chasse des Ulmes étant décidé que le coût des cartouches incombera à la Commune.